

**A009 210623**

Envoyé en préfecture le 21/06/2023

Reçu en préfecture le 21/06/2023

Publié le 21.06.23

ID : 033-213302045-20230621-A009210623-AI

S'LO

**DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION D'UN DEBIT DE BOISSONS  
TEMPORAIRE DE DEUXIEME CATEGORIE A CONSOMMER SUR PLACE**

Madame Le Maire,

Je soussignée Isabelle FAUX, Présidente du Comité des Fêtes,  
sollicite de votre bienveillance l'autorisation d'exploiter un débit de boissons temporaire dans  
le cadre de l'organisation d'un repas,  
le samedi 24 juin 2023 de 19 heures à 2 heures.

Le 21 juin 2023

Isabelle FAUX

**ARRETE DU MAIRE**

Le Maire de la Commune de HURE

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'article L3334-2 du Code de la santé publique,

Vu l'article 18 de la loi de finances 2001,

**Arrête**

Mme FAUX Isabelle, Présidente du Comité des Fêtes, est autorisée à ouvrir et exploiter  
un débit temporaire de 2<sup>ème</sup>. Catégorie à consommer sur place :

- du samedi 24 juin 2023 à 19 heures au dimanche 25 juin 2023 à 2 heures.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à HURE, le 21 juin 2023.

Le Maire,  
Mylène MORIN.

